

RAPPORT N° 423 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 21 JANVIER 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 13 au 20 janvier 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins trois (3) personnes, ont été assassinées dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi le cas d'un (1) homme qui a été gravement torturé par des Imbonerakure dans la province de Bubanza.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la nuit de mercredi à jeudi 18 janvier 2024 vers 1 heure du matin, un homme connu sous le nom de Joseph Habumugisha, âgé de 65 ans, a été sauvagement assassiné à coups de machette et de hache par des Imbonerakure qui l'ont retrouvé à son domicile situé sur la colline de Nyarurinzi de la zone de Buzirasazi, en commune de Murwi de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, outre que le corps de Joseph Habumugisha était couvert de blessures graves, il avait été amputé des bras et son crâne avait été fracassé à la hache. Bien qu'aucun suspect n'ait été appréhendé, des voisins de la victime ont pointé du doigt des Imbonerakure de la localité qui avaient juré de l'assassiner sur des accusations de sorcellerie. Ils ont affirmé que depuis ces accusations fallacieuses, ces Imbonerakure épiaient tous les mouvements de la victime et qu'ils passaient chaque fois devant son domicile lors des rondes nocturnes.

SOS-Torture Burundi dénonce les crimes commis par des Imbonerakure, membres de la ligue des jeunes affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie), qui

bénéficient d'une impunité totale pour les crimes commis depuis plusieurs années. Elle demande une enquête crédible et approfondie pour identifier les auteurs de l'assassinat de Joseph Habumugisha et les punir conformément à la loi.

- Dans la matinée de vendredi 19 janvier 2024, le corps sans vie de Moïse Nibasumba, chef de la colline de Nyarugera, dans la zone de Munini de la commune et province de Bururi (sud du Burundi), a été découvert sous les décombres de sa maison en destruction.

Selon des sources locales, Moïse Nibasumba a été assassiné par des individus non identifiés qui ont ensuite caché son corps dans ces décombres en vue de fausser une enquête éventuelle.

- Dans la matinée de vendredi 19 janvier 2024, le corps sans vie d'un homme prénommé Bonite, âgé de 46 ans, a été retrouvé dans un champ de maïs à la 2^{ème} avenue du quartier de Magarama, en commune et province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des témoins de la découverte lugubre, le corps de la victime ne présentait aucun signe de violence.

Les mêmes sources ont précisé que la cause et les circonstances de la mort de Bonite n'ont pas été déterminées et que le corps de la victime a été conduit par la police de la protection civile à la morgue de l'hôpital régional de Gitega en attendant son inhumation.

2. Atteinte au droit à l'intégrité physique

- Dans la nuit de vendredi à samedi 13 janvier 2024, un homme connu sous le nom de François Ngendakumana, âgé d'une quarantaine d'années, a été violemment battu et grièvement blessé par un groupe d'Imbonerakure en patrouille nocturne sur

l'avenue Dorsale de la colline et commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, au cours de leur patrouille nocturne, quatre Imbonerakure, Mwarabu, Védaste, Eddy et Muswati, armés de machettes et de gourdins et connus dans la localité pour leur méchanceté, ont entendu des cris en provenance du ménage de la victime, car François Ngendakumana et sa femme étaient en train de se disputer. A leur arrivée, il a vainement fermé la porte de la maison et refusé de leur ouvrir. C'est alors qu'ils ont défoncé la porte et l'ont retrouvé dans sa chambre à coucher pour le frapper violemment en guise de punition.

Les mêmes sources ont précisé que ces Imbonerakure lui ont également volé une somme de vingt-quatre mille francs burundais (24 000 Fbu).

SOS-Torture Burundi demande aux autorités de l'Etat burundais, en l'occurrence le président de la République, Évariste Ndayishimiye, de remettre à leur place les membres de la ligue des jeunes Imbonerakure, qui devraient normalement être traités comme d'autres citoyens. Elle leur demande de traiter tous les citoyens burundais au même pied d'égalité, sans favoritisme lié à leur appartenance politique, contrairement à ce que fait le CNDD-FDD depuis son accession au pouvoir en 2005.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une certaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.